

POUR QUI ?

- 7 jeunes âgés de 6 à 20 ans en situation de handicap intellectuel, psychique, TSA.
- Accompagnés ou non par une structure sociale ou médico-sociale.
- Résidant sur le territoire Landais.

INSCRIPTION

Vous êtes parents, proches aidants ou professionnels du social et médico-social :

- Contacter le secrétariat du dispositif (téléphone ou mail) pour faire une demande d'inscription.
- Remplir et renvoyer le formulaire, transmis par le secrétariat du dispositif.
- La demande sera étudiée par le dispositif et une réponse sera communiquée au demandeur.
- En cas d'impossibilité d'accueil, le dispositif pourra orienter le demandeur vers d'autres « possibles » au plus près des besoins.

INFOS PRATIQUES

Horaires administratifs d'ouverture :

Du lundi au vendredi

9h00-12h30
13h30-17h00

En dehors de ces horaires, un répondeur reste à votre disposition.

Contacts :

- 05 58 85 72 21
- repit.relayage@adapei40.fr

Service départemental :



S'engager ensemble
pour l'inclusion



DISPOSITIF DE
REPIT



www.adapeideslandes.fr

OFFRE PROPOSEE

Dispositif entièrement financé par l'ARS.

En **lien** direct avec les besoins des jeunes et de leurs familles / proches aidants, ce dispositif organise chaque année :

- 7 **week-end** sur les mois de janvier, février, mars, mai, juin, septembre et novembre.
- Un **séjour** (5 jours) sur la période de vacances estivale (juillet / août).

Avec pour particularités :

- Un encadrement par des **professionnels** formés et compétents.
- Des courts séjours sur des périodes de fermeture des établissements ou services médico-social ou social (week-ends ou vacances).
- Un effectif adapté permettant de partager des activités et moments en **inclusion**.
- Bénéficier d'un site sécurisé et agréable.
- Un partenariat avec le CHI en cas de problème somatique au-delà des soins infirmiers.

AU PROGRAMME*

Accueil

Sorties,
Balades,
Visites

Restaurant,
Pique-
nique

Activités
manuelles,
créatives

Activités
sportives

MISSIONS

- Offrir aux jeunes des temps de loisirs adaptés répondant à leurs **besoins spécifiques**.
- **Soulager les familles / proches aidants et les fratries.**
- Permettre **l'expérience de l'éloignement familial** de courte durée.
Entamer, ainsi, auprès des enfants, un travail pouvant être utile dans les parcours de vie (accueil établissements, vacances adaptées, temps d'hospitalisation, etc.).
- **Anticiper, éviter les ruptures et les situations de crise.**
- Faire évoluer les représentations et contribuer à une **société plus inclusive** en travaillant avec les associations sportives et culturelles locales.

* Liste non exhaustive